



Animaux de soutien émotionnel et animaux d'assistance : informations importantes à l'intention des patients

Comprendre la différence entre un animal de soutien émotionnel et un animal d'assistance psychiatrique

Les **animaux de soutien émotionnel** (ESA, selon le sigle anglais) sont des animaux dont la seule présence apporte du réconfort à une personne présentant un trouble mental ou émotionnel. Ils **n'ont besoin d'aucune formation spécialisée** pour accomplir des tâches. Leur rôle consiste simplement à atténuer les symptômes par leur compagnie.

En revanche, un **animal d'assistance psychiatrique** (le plus souvent un chien) est **formé individuellement à accomplir des tâches précises** qui contribuent à atténuer les effets d'un handicap psychique. Par exemple, un chien d'assistance psychiatrique peut être formé à rappeler à une personne de prendre ses médicaments, à interrompre des comportements autoagressifs ou à guider la personne lors d'épisodes de désorientation.

Cette distinction est essentielle pour les raisons suivantes :

- En vertu de l'**Americans with Disabilities Act (ADA)**, seuls les animaux d'assistance formés bénéficient de droits étendus d'accès aux lieux ouverts au public (par exemple, les restaurants, les magasins et les avions).
- Les ESA ne bénéficient pas des mêmes droits d'accès. Ils ne sont considérés comme un aménagement raisonnable que dans certains contextes, principalement le logement, au titre du **Fair Housing Act (FHA)**.
- Les animaux d'assistance psychiatrique sont reconnus comme une forme de compensation du handicap en raison de leur formation et de leur rôle fonctionnel, et non de leur seule présence [1][2].

Exigences légales en Floride

En 2020, l'État de Floride a adopté le **Senate Bill 1084**, qui a instauré des exigences plus strictes concernant la délivrance d'attestations relatives aux ESA [3].

Les principales dispositions de cette loi sont les suivantes :

- Le professionnel de santé doit avoir une **connaissance personnelle du handicap de la personne**, fondée sur une **relation thérapeutique établie dans le cadre de son exercice professionnel**.
- Le professionnel doit procéder à une **évaluation approfondie** afin de déterminer si le patient présente une déficience mentale ou émotionnelle qui limite substantiellement au moins une activité majeure de la vie quotidienne.

- Il est illégal de délivrer une attestation sur la seule base d'une brève consultation ou d'un questionnaire en ligne.
- Les professionnels qui délivrent des documents relatifs aux ESA sans satisfaire à ces exigences s'exposent à des sanctions disciplinaires de la part du Département de la santé de Floride ainsi qu'à d'éventuelles sanctions pénales.

Autrement dit, une attestation relative à un ESA n'est pas une simple note de routine. Il s'agit d'une attestation juridique d'un besoin lié à un handicap, qui doit reposer sur une évaluation clinique documentée répondant aux critères de l'État et aux critères fédéraux [3][4].

Recommandations professionnelles et considérations éthiques

Plusieurs organisations professionnelles ont publié des recommandations soulignant la nécessité de faire preuve de prudence lors de la délivrance d'attestations relatives aux ESA :

- L'American Psychological Association (APA) indique que les données probantes concernant l'efficacité clinique des ESA sont limitées et non concluantes. Bien que de nombreux patients en retirent du réconfort, cela ne suffit pas à établir que l'animal est médicalement nécessaire [5].
- Le National Register of Health Service Psychologists et The Trust soulignent que rédiger une attestation relative à un ESA implique d'assumer un rôle proche de celui d'un expert psycholégal, ce qui peut créer une double relation si le psychologue assure également la psychothérapie [6].
- Ces recommandations préconisent de ne délivrer de documents relatifs aux ESA que si le professionnel dispose des éléments suivants :
 - Une relation thérapeutique établie ;
 - Des éléments objectifs étayant le diagnostic d'un handicap psychique ;
 - Une documentation attestant que d'autres traitements usuels ont été envisagés ou essayés ;
 - Une justification claire expliquant pourquoi l'animal est nécessaire dans le cadre du plan de traitement [5][6][7].
- Il est également conseillé aux professionnels de conserver une documentation détaillée du processus d'évaluation et d'envisager d'orienter les patients vers un évaluateur indépendant expérimenté dans l'évaluation du handicap [7].

Politique de mon cabinet

Je ne délivre plus de documents relatifs aux ESA. Je proposais auparavant des évaluations du handicap, mais j'ai cessé cette activité en 2020, lorsque je suis passée entièrement à la téléconsultation.

Je comprends que certains patients estiment qu'un ESA pourrait leur être bénéfique. Toutefois, compte tenu des exigences légales et des normes professionnelles décrites ci-dessus, toute demande d'attestation nécessite une évaluation formelle du handicap, réalisée par un psychologue ou un psychiatre qualifié et formé dans ce domaine.

Si vous souhaitez obtenir une attestation relative à un ESA, vous devrez trouver un professionnel qui réalise des évaluations indépendantes du handicap. Ce type d'évaluation est souvent désigné comme une évaluation en vue d'un aménagement lié au handicap ou une évaluation psycholégale.

Références

1. U.S. Department of Justice. (2010). ADA Requirements: Service Animals.
2. U.S. Department of Housing and Urban Development. (2020). Assistance Animals Notice: FHEO-2020-01.
3. Florida Senate Bill 1084 (2020). Emotional Support Animals.
4. Seyfarth Shaw LLP. (2020). Florida Enacts Law to Combat Emotional Support Animal Fraud in Housing.
5. American Psychological Association. (2018). Resource Document on Emotional Support Animals.
6. The Trust. (2016). Risk Management Considerations: Emotional Support Animals.
7. Younggren, J. et al. (2016). Examining Emotional Support Animals and Role Conflicts in Professional Psychology. *Professional Psychology: Research and Practice*, 47(4), 255-260.